

INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est un service public. L'accès et la consultation sur place sont libres et ouverts à tous.

Les bibliothécaires vous faciliteront l'utilisation des différents services et vous aideront dans vos recherches. N'hésitez pas à les solliciter et à leur faire part de vos suggestions !

◇ TARIFS (fixés par le Conseil Municipal)

- **Inscription** : à compter du 1^{er} juillet 2019, l'abonnement à la bibliothèque municipale est gratuit pour tous sans distinction d'âge et de lieu d'habitation (Échirollois comme Non Échirollois)
- **Amende retard** : 2 € dès 21 jours de retard
- **Carte perdue** : le signaler. Elle sera remplacée au bout d'un mois (gratuite une fois, puis 2 €)
- **Amende DVD** : 15 € par DVD en cas de perte ou dégradation
- **A remplacer** : les documents perdus, volés ou détériorés

◇ MODALITÉS

Vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif d'adresse récent (dernière quittance de loyer, facture électricité ou téléphone).

- Jusqu'à 18 ans, la signature du représentant légal est obligatoire.
- À partir de 14 ans, un jeune peut emprunter en secteur adulte avec l'accord signé de ses parents.

La durée de l'abonnement est de un an. Pour tout renouvellement un justificatif d'adresse est nécessaire.

◇ PRÊT - RÉSERVATION

Enfants et Adultes = 20 documents (livres, revues, CD ou livres-CD) et 4 DVD

La durée du prêt est de 28 jours (sauf nouveautés adultes : 15 jours)

Le nombre de réservations est limité à 5 documents

L'inscription dans les bibliothèques d'Échirolles permet d'accéder aux ordinateurs sur place et de s'inscrire aux ateliers informatiques.

◇ RÈGLEMENT

Le règlement doit être respecté, votre signature sur la feuille d'inscription faisant foi.

Rendre les documents en bon état : ne pas corner les feuilles, ni poser des annotations, ni faire de réparation.

Rendre les documents selon la réglementation du prêt. Vous pouvez demander une prolongation de prêt sur place ou depuis chez vous sur le site internet biblio.sitpi.fr

Des boîtes dédiées aux retours de documents vous permettent de les rendre en dehors des heures d'ouverture. Les documents déposés dans la boîte restent sous la responsabilité de l'emprunteur.

La bibliothèque est un lieu public. Dans l'intérêt de chacun, merci de respecter le calme et le bien-être de tous :

- les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- La consommation de boissons sans alcool dans une bouteille est autorisée, il est interdit de manger.
- Merci de modérer le volume de vos appareils sonores, l'usage du téléphone est toléré en mode vibreur. Les conversations doivent se faire à voix basse.
- Les bibliothécaires sont habilités-es à faire respecter le règlement.

INSCRIPTION À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est un service public. L'accès et la consultation sur place sont libres et ouverts à tous.

Les bibliothécaires vous faciliteront l'utilisation des différents services et vous aideront dans vos recherches. N'hésitez pas à les solliciter et à leur faire part de vos suggestions !

◇ TARIFS (fixés par le Conseil Municipal)

- **Inscription** : à compter du 1^{er} juillet 2019, l'abonnement à la bibliothèque municipale est gratuit pour tous sans distinction d'âge et de lieu d'habitation (Échirollois comme Non Échirollois)
- **Amende retard** : 2 € dès 21 jours de retard
- **Carte perdue** : le signaler. Elle sera remplacée au bout d'un mois (gratuite une fois, puis 2 €)
- **Amende DVD** : 15 € par DVD en cas de perte ou dégradation
- **A remplacer** : les documents perdus, volés ou détériorés

◇ MODALITÉS

Vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif d'adresse récent (dernière quittance de loyer, facture électricité ou téléphone).

- Jusqu'à 18 ans, la signature du représentant légal est obligatoire.
- À partir de 14 ans, un jeune peut emprunter en secteur adulte avec l'accord signé de ses parents.

La durée de l'abonnement est de un an. Pour tout renouvellement un justificatif d'adresse est nécessaire.

◇ PRÊT - RÉSERVATION

Enfants et Adultes = 20 documents (livres, revues, CD ou livres-CD) et 4 DVD

La durée du prêt est de 28 jours (sauf nouveautés adultes : 15 jours)

Le nombre de réservations est limité à 5 documents

L'inscription dans les bibliothèques d'Échirolles permet d'accéder aux ordinateurs sur place et de s'inscrire aux ateliers informatiques.

◇ RÈGLEMENT

Le règlement doit être respecté, votre signature sur la feuille d'inscription faisant foi.

Rendre les documents en bon état : ne pas corner les feuilles, ni poser des annotations, ni faire de réparation.

Rendre les documents selon la réglementation du prêt. Vous pouvez demander une prolongation de prêt sur place ou depuis chez vous sur le site internet biblio.sitpi.fr

Des boîtes dédiées aux retours de documents vous permettent de les rendre en dehors des heures d'ouverture. Les documents déposés dans la boîte restent sous la responsabilité de l'emprunteur.

La bibliothèque est un lieu public. Dans l'intérêt de chacun, merci de respecter le calme et le bien-être de tous :

- les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- La consommation de boissons sans alcool dans une bouteille est autorisée, il est interdit de manger.
- Merci de modérer le volume de vos appareils sonores, l'usage du téléphone est toléré en mode vibreur. Les conversations doivent se faire à voix basse.
- Les bibliothécaires sont habilités-es à faire respecter le règlement.

INTERNET

Code du bon usage

Dans le cadre de sa mission de diffusion de l'information et d'accès à la culture, le réseau des bibliothèques d'Échirolles met à la disposition du public des ordinateurs. Ce sont des outils de recherche, d'information et de documentation.

Les conditions d'accès

- L'âge minimum d'accès aux ordinateurs est de 10 ans, avec accord des parents jusqu'à la majorité de l'enfant.
- Les postes sont accessibles pendant les heures d'ouverture des bibliothèques sur inscription.
- La consultation est gratuite sous réserve de posséder la carte du réseau des bibliothèques Échirolles.
- La consultation des réseaux sociaux est possible à partir de 14 ans avec l'accord des parents jusqu'à la majorité de l'enfant.
- L'inscription se fait auprès des bibliothécaires par plage horaire d'une demi-heure, renouvelable selon la disponibilité des postes avec un maximum de 2 h par jour.
- Pour le bien-être de tous, la consultation est limitée à 2 personnes par poste.
- La consultation des sites doit se conformer aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne). La consultation de sites contraires aux missions de la bibliothèque et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales est interdite. Tout acte illicite reste passible des sanctions pénales en vigueur.
- La consultation de courriels est possible. La création de pages web et toute forme de commerce électronique ne sont pas autorisées de même que le chat et le téléchargement.
- L'utilisation de la clé USB est possible après vérification par les bibliothécaires de fichiers indemnes de virus.

En cas de non respect de ces règles, une interdiction à l'accès aux postes informatiques peut être prononcée pour un mois. Si cette situation perdure, une interdiction définitive peut être retenue.

Pour vous aider à trouver l'information, les bibliothécaires peuvent vous guider dans vos démarches et peuvent vous proposer l'accès à des sites adaptés à votre demande.

INTERNET

Code du bon usage

Dans le cadre de sa mission de diffusion de l'information et d'accès à la culture, le réseau des bibliothèques d'Échirolles met à la disposition du public des ordinateurs. Ce sont des outils de recherche, d'information et de documentation.

Les conditions d'accès

- L'âge minimum d'accès aux ordinateurs est de 10 ans, avec accord des parents jusqu'à la majorité de l'enfant.
- Les postes sont accessibles pendant les heures d'ouverture des bibliothèques sur inscription.
- La consultation est gratuite sous réserve de posséder la carte du réseau des bibliothèques Échirolles.
- La consultation des réseaux sociaux est possible à partir de 14 ans avec l'accord des parents jusqu'à la majorité de l'enfant.
- L'inscription se fait auprès des bibliothécaires par plage horaire d'une demi-heure, renouvelable selon la disponibilité des postes avec un maximum de 2 h par jour.
- Pour le bien-être de tous, la consultation est limitée à 2 personnes par poste.
- La consultation des sites doit se conformer aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne). La consultation de sites contraires aux missions de la bibliothèque et à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales est interdite. Tout acte illicite reste passible des sanctions pénales en vigueur.
- La consultation de courriels est possible. La création de pages web et toute forme de commerce électronique ne sont pas autorisées de même que le chat et le téléchargement.
- L'utilisation de la clé USB est possible après vérification par les bibliothécaires de fichiers indemnes de virus.

En cas de non respect de ces règles, une interdiction à l'accès aux postes informatiques peut être prononcée pour un mois. Si cette situation perdure, une interdiction définitive peut être retenue.

Pour vous aider à trouver l'information, les bibliothécaires peuvent vous guider dans vos démarches et peuvent vous proposer l'accès à des sites adaptés à votre demande.